



## **Rémunération des agent.e.s régionaux**

### **La véritable reconnaissance des agent.e.s de la fonction publique passe par une augmentation générale des salaires !**

# **+ 10 % pour tout.e.s !**



Le 14 janvier 2022

Partout en France, la question du pouvoir d'achat et des salaires du privé et du public se pose avec une acuité accrue. La reconnaissance de l'importance de nos missions de service public - si essentielles pendant la pandémie - ne peut pas faire l'impasse de la revalorisation de nos rémunérations d'agents publics. Les enquêtes montrent même que la rémunération est l'un des premiers critères cités par les agents en tant que moteurs de leur épanouissement professionnel.

Par conséquent, la CGT Région Occitanie avec la Fédération CGT des Services publics demande à tous les niveaux des vrais rendez-vous salariaux avec le Gouvernement, avec les employeurs publics autour des points suivants : la revalorisation du point d'indice, le RIFSEEP pour la filière technique, l'égalité de traitement dans l'attribution des primes.

### **Pour le dégel du point d'indice, + 10 % d'augmentation de sa valeur !**

La valeur du point d'indice n'a quasiment pas augmenté depuis plus de 10 ans alors que le coût de la vie a, lui, explosé. **Ce gel de la valeur du point d'indice a conduit à une perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires estimé à 17 % en moyenne depuis 2000, 10 % depuis 2010.**

Le Gouvernement CASTEX et sa Ministre en charge de la Fonction publique Amélie de MONTCHALIN, les employeurs publics, tous reconnaissent l'importance des agents de la fonction publique... mais pas au point de les augmenter ! Les déclarations pleines de louanges sur notre engagement pour l'intérêt général ne sont que du vent lorsqu'on en fait des variables d'ajustement économique et qu'on ne maintient pas notre pouvoir d'achat.

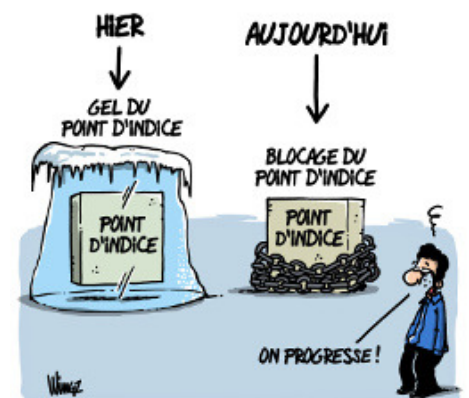
**La CGT regrette le sabotage par la Ministre du rendez-vous salarial du 9 décembre 2021** dont l'objet était prétendument de répondre aux questions urgentes posées par les rémunérations insuffisantes et profondément dégradées des personnels des trois versants de la Fonction publique. **La CGT n'a pas souhaité cautionner par sa présence une caricature de rendez-vous salarial** et a quitté rapidement la séance.

Au gel quasi-total du point d'indice et la perte de notre pouvoir d'achat, le pouvoir exécutif répond une fois de plus par des replâtrages parcellaires très insuffisants, laissant de côté une part importante des agents et comprimant encore davantage des amplitudes de carrière pourtant déjà réduites à l'os. C'est totalement inacceptable! **Plutôt que des primes ou des mesures catégorielles, la CGT prône des augmentations générales qui passent par la revalorisation du point d'indice.**

#### **La CGT revendique :**

- **Une augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice**, correspondant à une première mesure de revalorisation. La CGT Région Occitanie avec sa Fédération CGT des Services Publics se mobilise nationalement pour le dégel du point d'indice. Nous demandons que **cette question soit également posée au sommet de l'Etat par l'Association des Régions de France présidée par Madame Carole DELGA**
- **L'indexation de la valeur du point sur l'indice des prix à la consommation** comme axe fort
- L'exigence d'un budget dédié pour la revalorisation des grilles indiciaires, **pour la revalorisation des métiers et filières à prédominance féminine notamment par des mesures contraignantes** avec une obligation de résultat pour les employeurs publics
- L'intégration dans le traitement brut des primes ayant un caractère de complément salarial

Faisons pression. Signons la pétition intersyndicale : <https://lespetitions.eu/petition/org/intersyndicales/la-veritable-reconnaissance-des-agentes-et-des-agent-de-la-fonction-publique-passe-par-une-augmentation-generale-de-leurs-salaires>



## Primes, NBI : tous agents régionaux, tous égaux !

La fusion des Régions et les transferts des compétences ont entraîné des traitements inégaux et différenciés des agents d'un territoire à l'autre, malgré l'engagement d'une harmonisation sur la situation la plus favorable.

Ces situations concernent :

- les agents bénéficiant de la NBI « accueil » et « encadrement ». Bien qu'encadré par le décret n°2006-779 du 3 juillet 2006, trop d'agents (lycées, DMP, DEF, DTAS, notamment, dans les MDR et les MDO, etc.) en sont encore écartés par la Collectivité ;
- les nouveaux embauchés depuis 2017 qui ne bénéficient pas, comme les agents des anciennes régions de la prime d'assiduité et de la prime de fin d'année. Ce traitement inégal entraîne pour ces agents un manque à gagner de 1200 à 1500 € /an.

**La CGT Région Occitanie revendique :**

- **l'attribution de la NBI selon les décrets à TOUT.E.S les agent.e.s bénéficiaires**
- **la réouverture des négociations pour un traitement égal des agents régionaux**

## Pour la mise en place du RIFSEEP pour la filière technique

Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale étend l'application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à la filière technique et à la filière sanitaire et sociale. Il est possible d'appliquer cette revalorisation du régime indemnitaire depuis février 2020. Cela n'a rien à voir avec le cadre d'emplois spécifique contrairement à ce que disent certaines organisations syndicales. C'est uniquement une question de volonté politique.

La nouvelle mandature du Conseil Régional Occitanie est en place depuis maintenant 6 mois. En juillet 2021, le conseil régional Occitanie votait l'augmentation de 9,6% l'émolument de l'ensemble de ses élus.

Sans compter que cette même assemblée a voté en octobre 2021 l'augmentation des tarifs des repas des commensaux (+ 3%). Deux poids, deux mesures creusant ainsi un peu plus le fossé entre les agents et les élus !

**Malgré les engagements de la Présidente Carole DELGA, aucune négociation n'a été ouverte sur le RIFSEEP à l'automne 2021**, reportant les discussions à plus tard, début 2022. Déjà deux ans d'augmentation de pouvoir d'achat perdu pour les petits salaires de la Collectivité à cause des choix de la majorité régionale !

L'argument budgétaire n'est pas recevable et les agents régionaux ne peuvent en faire les frais.

**La CGT Région Occitanie revendique :**

- **la mise en place du RIFSEEP** à destination des agents à la filière technique majoritairement composée d'agent des catégories C **sans délai** et que le régime indemnitaire des agents corresponde bien aux groupes de fonction.
- une harmonisation par le haut selon les mêmes modalités que celles appliquées à la filière administrative et culturelle.

La CGT n'oublie pas les contractuels, les non-titulaires et précaires qui travaillent à la Région Occitanie dont la situation doit être également améliorée. **La CGT demande pour ces personnels :**

- **la stagiairisation sur tous les postes libres dans la Collectivité**
- **l'organisation des rendez-vous salariaux.**

**Le Syndicat CGT**

**Je veux choisir mon avenir. C'est décidé, je me syndique. Je rejoins la CGT !**

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Courriel..... Téléphone.....

**Bulletin à remettre au Syndicat CGT du Conseil Régional Occitanie :**

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 – 06 75 51 87 04

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : [www.cgt-region-occitanie.com](http://www.cgt-region-occitanie.com) / Courriel : [syndicat-cgt@laregion.fr](mailto:syndicat-cgt@laregion.fr)

